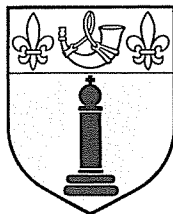


ADMINISTRATION COMMUNALE



**WINCRANGE**

Maison 85

L-9780 WINCRANGE

Tél. 99 46 96-1 - Fax 99 46 96-222

AVIS

*Par décision No 3A/2006/0468/114 du 27.07.2010, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration a accordé à l'Administration communale de Wintrange, l'autorisation suivante :*

***Installation et exploitation d'un monte-charge***

**Lieu d'exploitation: Wintrange, maison 86, complexe scolaire et sportif**

*Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.*

*Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.*

Wintrange, le 04.08.2010

Le bourgmestre,

